



SERVICES À LA POPULATION

Aide aux démarches administratives

Publié le 08 février 2023

La commune met en place une permanence d'accompagnement aux démarches administratives. Les Batziens pourront obtenir une aide de la part des agents d'Accueil-État civil, ou du CCAS en fonction des demandes, pour réaliser certaines démarches administratives et/ou pour être orientés vers les services compétents.



Tous les jeudis de 9h-12h et 14h-17h.

Uniquement sur rendez-vous à prendre en appelant le **02.40.23.92.25** ou
par mail à : accueil@mairie-batzsurmer.fr



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme



02 40 23 92 25